

# COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>												36/2015	
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	3	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à DILLON Valérie, ANGLADE Jordane à CATALA Fabien, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

## Objet : Tarifs d'occupation du domaine public

Par délibération 88/2010 en date du 10 septembre 2010, les tarifs d'occupation du domaine public ont été définis comme suit, et n'ont pas été modifiés depuis.

Madame le Maire propose de les réactualiser, conformément au travail de la commission Voirie/Réseaux/Domaine public du 28 mai 2015 :



	Anciens tarifs	Tarifs proposés
Bar restaurant type 1 (pl. Mal Leclerc)	16.80	18.00
Commerces type 2 (hors bars et restaurants sur place)	5.00	7.00
Commerces type 3 (hors bars et restaurants extérieur place)	1.70	2.00
Commerces type 4 (bars et restaurants extérieur place)	6.70	8.00
Commerces type 5	11.00	11.00
Manège carrousel	493.00	500.00

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs d'occupation du domaine public, tels que définis ci-dessus,
- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire  
  
Nicole QUILLIEN  


REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150623-3602015-DE